

Région Hauts de France
Département du Nord
Arrondissement de Dunkerque
Chef-lieu de Canton

DEC n° 061/2024

DECISION

Objet : demande de subvention relative à l'installation de caméras de vidéoprotection au titre des équipements numériques de vidéoprotection pour la sécurité des habitants de la région Hauts-de-France (ENVP) pour l'année 2024

Vu le Code des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2122-22,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 novembre 2023 portant délégation au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,
Le Maire soussigné,

La Région Hauts-de-France a récemment décidé d'octroyer un soutien aux communes de moins de 20 000 habitants dans le cadre de la création, le renouvellement, l'extension ou la modernisation d'un équipement en vidéoprotection sur les espaces publics.

L'extension de la vidéoprotection entrepris par la commune de Wormhout s'inscrit dans le cadre des appels à projets.

C'est à ce titre que la commune de Wormhout souhaite déposer un projet d'implantation de sept caméras sur trois sites qui en sont dépourvus et visant un triple objectif :

- la prévention par la dissuasion,
- la flagrance éventuelle,
- l'enquête judiciaire qui peut s'appuyer sur les images enregistrées.

Le coût prévisionnel de l'opération est de 83.418,38€ HT.

La subvention accordée peut être de 20% maximum du montant HT des dépenses éligibles avec un montant maximum de 20 000€ par commune pour les projets d'extension.

DECIDE:

ARTICLE 1 : de solliciter une subvention à la Région Hauts-de-France au titre de l'ANVP pour l'année 2024 à hauteur de 16.683,68€, soit 20% du projet, pour l'implantation de nouvelles caméras de vidéoprotection sur trois nouveaux sites et à signer tout document s'y rapportant.

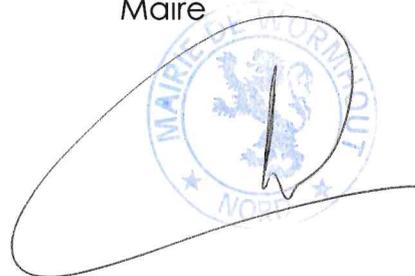
1/2

Région Hauts de France
Département du Nord
Arrondissement de Dunkerque
Chef-lieu de Canton

ARTICLE 2: La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

A Wormhout, le 29 / 04 / 2024

David CALCOEN
Maire



Acte rendu exécutoire par
Dépôt en sous-Préfecture le 15 / 05 / 2024
Publication ou notification le : 15 / 05 / 2024

David CALCOEN
Maire

